

François Farcy
Jean-François Gayraud

**LE
RENSEIGNEMENT
CRIMINEL**

CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



Trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains, contrebande, contrefaçons, fraudes financières, crimes écologiques, mafias, guérillas passées au narcotraffic, bandes criminelles de quartiers, corruption Comment prévenir et juguler ces fléaux qui menacent la sécurité des citoyens, des États, de l'Europe ?

François Farcy et Jean-François Gayraud montrent pourquoi et comment le renseignement est indispensable pour, sinon déraciner, du moins combattre plus efficacement des criminalités protéiformes et toujours plus transnationales – une approche nouvelle exigeant la radicale remise en cause de tactiques usées, lentes et stérilisantes.

Visant à sortir les forces de police d'une attitude statique et réactive face au crime, le *renseignement criminel*, lui, combine une vision, l'anticipation, et une pratique alliant la recherche et l'analyse.

Au total et pour la première fois, cet ouvrage offre une étude rigoureuse et novatrice, permettant d'analyser et combattre ces nouvelles criminalités constituant la face obscure de la mondialisation.

Docteur en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut de criminologie de Paris, Commissaire divisionnaire de la police nationale française, Jean-François Gayraud est l'auteur de plusieurs ouvrages de criminologie et de géopolitique. Criminologue, François Farcy est Commissaire divisionnaire, directeur à la Police judiciaire fédérale belge.

Le renseignement criminel

François Farcy et Jean-François Gayraud

Le renseignement criminel

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

SOMMAIRE

Préface	9
Introduction. – Le « champ préalable d’inspection » :	
 dans quel monde vivons-nous ?	13
Menaces d’hier et d’aujourd’hui : continuités et ruptures	14
Le crime organisé, une menace stratégique sous-estimée	18
Dépasser la criminologie classique	21
Le renseignement, une perspective anticriminelle féconde	22
Notre objectif : proposer un nouvel outil	23
Chapitre I. Qu’est-ce que le renseignement criminel et à quoi sert-il ?	25
Qu’est-ce que le renseignement ?	25
Qu’est-ce que le renseignement criminel ?	35
Chapitre II. Comment fait-on du renseignement criminel ? ..	65
Des modes d’organisation différents	65
Une autre manière de faire du renseignement ?	
Les pièges fatals à éviter : bureaucratie et rigidité	73
La Belgique pratique déjà le renseignement criminel	80
Conclusion. – Contre la résilience criminelle, la profondeur du renseignement d’intérêt criminel	95
Du quantitatif au qualitatif	95
Contre l’aveuglement, l’anticipation	96
Annexe 1. – Les pionniers anglo-saxons	99
Annexe 2. – La France redécouvre le renseignement criminel	103

Annexe 3. – Un exemple concret : la lutte contre la mafia albanaise en Belgique	111
Annexe 4. – Un exemple (avorté) d'analyse criminelle prédictive : les subprimes.....	127
Bibliographie	129

Chapitre I

Qu'est-ce que le renseignement criminel et à quoi sert-il ?

Selon un préjugé largement partagé, le renseignement traite « naturellement » et exclusivement des affaires de sécurité nationale et n'a dès lors rien à voir avec les crimes dits de droit commun devant relever d'une seule logique répressive étroite. Afin de battre en brèche cette idée reçue et désormais dépassée, il est essentiel de revenir aux fondamentaux et de se poser une question simple dans son énoncé mais délicate en réalité : qu'est-ce que le renseignement ? Le terrain ainsi dégagé, il sera ensuite possible d'envisager le cœur de notre propos : qu'est-ce que le renseignement criminel ?

QU'EST-CE QUE LE RENSEIGNEMENT ?

Dès la première tentative de définition, la notion de renseignement oppose des résistances insoupçonnées. L'obstacle est d'usage contourné par l'oubli. On s'abstient de définir le concept car l'apparente évidence de sa définition vaudrait... définition ! Ainsi, les praticiens et les mémorialistes s'interrogent-ils peu, les historiens ou les juristes encore moins, sur ce qu'est le renseignement. Les dictionnaires de langue eux-mêmes définissent la plupart du temps le renseignement par l'information et inverse-

ment. Curieuse situation : si la langue propose deux mots, une raison profonde doit pourtant exister.

En résumé : fausse évidence d'un côté, vraie tautologie de l'autre.

Face à ces lacunes révélatrices, vouloir caractériser « l'objet renseignement » est donc en soi intéressant. Et, en effet, l'arrêt sur le mot révèle combien ce concept est complexe puisqu'il désigne à la fois des *institutions* (des systèmes publics ou privés dédiés à la collecte et à l'analyse du renseignement) et une *fonction* (« le » renseignement).

Les auteurs anciens ne butaient pas sur cet obstacle. Si le concept même de « renseignement » leur était souvent inconnu, la « chose » ne l'était pas. Bien au contraire, son absolue nécessité ne leur avait pas échappé. Sun Tse, le stratège chinois du VI^e siècle avant notre ère, évoque ainsi dans *L'Art de la guerre* la « pré-connaissance » indispensable de l'adversaire afin de le vaincre¹.

Fondamentalement, un renseignement est d'abord une *information*. Mais cette information est dotée d'une qualité (supériorité) : elle est *particulière* (remarquable). S'il devait exister une pyramide des informations, une hiérarchie théorique en quelque sorte, le renseignement en incarnerait la pointe supérieure. Dans l'ordre de préséance des informations, le renseignement en constituerait l'aristocratie. Autrement dit, si potentiellement toute information est un renseignement, seules certaines d'entre elles acquièrent réellement ce statut aristocratique envié.

On peut aussi soutenir un point de vue opposé, en considérant que, parfois, toute information est renseignement. Cette vision « totalisante » se défend. Elle est celle des États totalitaires. L'attention inquiète et souvent paranoïaque portée à ses ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur, réels ou supposés, a conduit à un délire d'espionnage et d'archivage méticuleux des moindres ragots, faits et gestes. Cette conception totalisante se rencontre aussi au XIX^e siècle chez le partisan de la « guerre

1. Sun Tzu, *L'Art de la guerre*, Flammarion, coll. « Champs », 1978.

totale», Carl von Clausewitz, qui écrit dans *De la nature de la guerre*: «Le terme de renseignement décrit l'ensemble des connaissances relatives à l'ennemi et à son pays, qui servent de fondement à toutes nos idées et à nos actions propres².» Si toute information peut servir à la conduite de la guerre, toute information utile est donc un renseignement. Cette conception totalisante conduit à sa dilution.

Loin de ces positions extrêmes, comment distinguer alors le bon grain (renseignement) de l'ivraie (information)? Quel est le critère de distinction et d'anoblissement? Deux conceptions sont possibles, même si elles ne sont jamais envisagées explicitement.

La première, naïve et dangereuse, présupposerait une sorte d'évidence et de fixité du renseignement. Certaines informations seraient par nature des renseignements. Des informations seraient dotées de qualités intrinsèques qui les autodésigneraient sans conteste comme «renseignements». Il y aurait des informations de «sang bleu»: on est/naît renseignement. La quête du renseignement ressemblerait ainsi à une vaste chasse au trésor. Il suffit pourtant de tenter de lister ces renseignements pour comprendre l'absurdité d'un tel préjugé «essentialiste».

Selon une seconde conception, non pas «essentialiste» mais «réaliste», le renseignement est en fait le fruit d'un processus d'étiquetage. Un renseignement est ce que l'on désigne comme tel. Un renseignement est le marquage conscient d'une information jugée hors norme. En l'occurrence, il s'agit d'une information dont on dispose et que l'on souhaite protéger, ou d'une information détenue par d'autres que l'on souhaite acquérir. Il ne s'agit pas d'un objet donné mais d'une construction, d'une manifestation de volonté. Il en est du renseignement comme de la femme chez Simone de Beauvoir: on ne «naît» pas renseignement, on le devient. Dans cette perspective, le renseignement tire sa spécificité non de son essence mais d'un processus exprimant un besoin.

2. Cité dans Alain Dewerpe, *Espion, Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Gallimard, 1994.

À ce stade de la réflexion : quelle place accorder au « secret » ? Ne pourrait-il pas nous aider à différencier l'information vulgaire du noble renseignement ? On peut en douter, sauf à confondre la cause et la conséquence. Est considéré comme « secret » ce que l'on qualifie de renseignement, non l'inverse. C'est parce qu'une information est jugée sensible qu'elle fait l'objet d'une protection – juridique ou matérielle – ou d'une recherche active, non l'inverse. Le secret est une résultante, plus qu'une donnée *a priori*.

Si donc le renseignement est une information étiquetée comme particulière, il faut alors décider de cette particularité. Quelle serait sa valeur ajoutée réelle ou présumée ? Pourquoi, à un moment donné, affuble-t-on une information d'un tel poids, d'une telle qualité ? Il semble que cette particularité du renseignement réside à la fois dans sa *rareté* et dans son *utilité*.

Une information abondante et librement disponible ne sera jamais un renseignement. Sauf pour celui qui ignore sa libre disponibilité, ce qui dans la « société de l'information et de la communication » est loin d'être impossible vu les flux gigantesques d'informations circulant désormais sur la planète, en temps réel. Cette question est cruciale. Il n'est pas rare de voir des agences de renseignement consacrer du temps et des moyens spécialisés pour acquérir des informations librement disponibles.

De même, une information inutile (et rare) ne sera pas non plus un renseignement. La rareté est certes une qualité en soi – conception essentialiste – mais ne prend toute sa valeur qu'en vue d'une utilisation finale : un besoin à satisfaire. Il lui faut une destination, un « client ». Ce client demandeur sera généralement l'État : en l'occurrence le pouvoir politique et/ou des administrations publiques. Ce qui signifie qu'une information n'acquiert son statut de « renseignement » qu'à titre de besoin à satisfaire. Le renseignement est ainsi une information obéissant à une finalité pratique.

C'est ici qu'apparaît l'importance du « décèlement précoce » (voir *infra*) comme l'une des finalités du renseignement. Il permet d'orienter la recherche du renseignement vers la détection des signes précurseurs d'une évolution criminelle importante ou de l'émergence de nouveaux phénomènes.

La littérature anglo-saxonne définit parfois le renseignement – en particulier criminel – comme l'ensemble des informations « orientées vers l'action ». Est renseignement ce qui est utile en pratique. Tel est le sens du concept d'*Intelligence Led Policing*: le renseignement servant à l'activité de police. Peut-on proposer une caractérisation plus simple et plus pragmatique?

Un « renseignement » ne relève ainsi, ni du savoir universitaire, ni de la science, ni des banques de données mais d'un rapport trivial au monde, d'une nécessité située dans le temps, dépendant au mieux de l'expression d'un besoin, au pire d'un processus de recherche et d'archivage. Explorant la naissance de cette nouvelle discipline au XIX^e siècle, Alain Dewerpe écrit justement : « Élaborant une épistémologie spécifique, le “renseignement” invente un savoir dissocié de la science normale, savoir en marge, total, positif, prédictif et secret, que l'on peut sans doute qualifier de science politique du secret d'État³. »

Le renseignement est ainsi le résultat d'un cheminement qui, partant d'une demande, donc de l'expression en amont d'un besoin, s'incarne ensuite dans un processus administratif de recherche puis de traitement (recueil, analyse, archivage, etc.). Ce processus est en réalité interactif et relève de l'échange et de la communication permanente entre le demandeur (de renseignement : le politique) et son producteur (le service de renseignement : l'administration). Le renseignement est donc bien un produit fabriqué (expression d'un besoin, activité de recueil puis d'analyse) et non un objet en soi. Autrement dit, seule l'existence d'un circuit politico-administratif explique et légitime l'existence du renseignement.

Développons le raisonnement. Face à la masse d'informations potentielles en circulation⁴, l'expression d'un besoin en amont est, comme nous l'avons établi, déterminant pour que la transformation en renseignement s'opère. Cependant, la discrimination des « bonnes » informations répondant au besoin implique un travail d'analyse. Cette fonction analytique dans la

3. Alain Dewerpe, *op. cit.*

4. Le « vivant », du biologique au social, n'est qu'une longue chaîne d'informations.

création de l'objet renseignement s'opère à deux stades. En amont tout d'abord, elle s'opère lors de la définition du besoin. Qu'est-ce qui est stratégique et qui doit relever des services de renseignement ? En aval, ensuite, afin que les informations collectées puissent prendre la qualité de renseignement, il faut un travail d'affinage. Ce travail d'affinage lui-même dépend en fait des besoins prédéfinis.

Ainsi, ce qui « crée » le renseignement est l'aboutissement d'un cycle ou processus : définition d'un besoin, recherche de l'information rare et utile, affinage analytique. Une information devient un renseignement par l'expression d'un besoin et par le travail d'une analyse. Autrement dit, la valeur ajoutée du renseignement tient à la correspondance du besoin et de l'analyse. L'information conjuguée à une analyse en amont et en aval donne le renseignement.

Ainsi, un renseignement peut émerger d'une information unique, exceptionnelle par sa densité, mais aussi d'une série d'informations sans attrait particulier mais qui, additionnées et mises en perspective, synthétisées et analysées, vont faire sens.

À l'image des enseignements du *Tao-tō king*, on est tenté de conclure sur ce point précis que contenu (le renseignement) et contenant (appareil politico-administratif) sont indissociables : le contenant étant la possibilité, et le contenu la fonction. Le contenu est défini par le contenant⁵.

À la limite – et cette situation absurde existe – des articles de presse achetés dans le commerce puis archivés et classés « secret » deviennent du « renseignement » : non pour l'information en elle-même – qui n'est pas rare et d'une utilité incertaine ! – mais pour ce que cela révèle : en l'occurrence un centre d'intérêt précis et particulier à un moment donné.

Un service de renseignement ne collecte donc pas du renseignement (en soi) mais des informations particulières, préalablement envisagées comme telles. Seule l'alchimie d'un processus

5. Lao-Tseu, *Tao-tō king* : « Ainsi, “ce qui est”, constitue la possibilité de toute chose ; “ce qui n'est pas” constitue sa fonction. », *Philosophes taoïstes*, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1980.

politico-administratif « crée » du renseignement ; il transforme le plomb (information) en or (renseignement). Ce processus n'exprime pas une « manipulation » au sens vulgaire et paranoïaque du terme (complot) mais simplement l'antériorité absolue de l'expression d'un besoin puis sa formalisation.

Plus simplement : le renseignement est ce à quoi les services de renseignement s'intéressent sur demande ou avec l'autorisation du pouvoir politique⁶.

Quel est le contenu du renseignement ?

D'où l'inévitable question : qui exprime ce besoin et pourquoi ? Seul le pouvoir politique, *in fine*, est ici légitime. Comme processus, le renseignement est la manifestation d'une *prise de conscience* face à une menace vitale et essentielle. Mais prise de conscience de quoi ? Ce qui conduit à une autre question : quel est le « périmètre » du renseignement ?

L'Histoire apporte ici une première réponse, en suggérant qu'il existerait un « domaine naturel » du renseignement. Depuis que la « fonction renseignement » s'est affirmée comme telle et avant même qu'elle ne s'institutionnalise avec des administrations publiques spécialisées, elle semble indissociable de la montée de l'État comme fait politique. Le renseignement est à la fois le signe – le symptôme ? – et l'un des moyens de l'affirmation du pouvoir étatique. Il s'impose comme l'outil de la conservation des institutions publiques. Sous l'Ancien Régime, en Europe, les embryons de services de renseignement – le « Secret du Roi » en France – émergent pour protéger les intérêts fondamentaux de la Nation. Le renseignement est ce qui doit

6. Ce raisonnement peut s'appliquer en dehors de la sphère étatique, par exemple pour une entreprise privée souhaitant mieux « connaître » un concurrent. Les mandataires sociaux de l'entreprise privée expriment un besoin premier qui est ensuite incarné par un service interne à l'entreprise (dit de veille ou d'intelligence économique), ou une société privée de renseignement, voire par un service de l'État (quand il y a identité d'intérêt entre la sphère privée et la sphère publique).

permettre au Prince de survivre : surveiller les opposants et déjouer les complots (renseignement politique), faire la guerre et la paix (renseignement militaire et diplomatique). Le périmètre premier du renseignement est indissociable de la préservation de l'État ; ce que l'on qualifie désormais de « sécurité nationale » et qui correspond *in concreto* aux activités de contre-espionnage et d'espionnage.

Depuis, les services de renseignement se sont identifiés à cet espace premier – « naturel » ? – du renseignement, considérant, tradition et routine obligent, que toute autre matière en serait « naturellement » exclue. Espionnage, contre-espionnage, services de renseignement, secrets ou spéciaux sont devenus, à tort, synonymes.

Notons cependant comment, en Occident, la mission de lutte contre le terrorisme – intérieur et extérieur – ne s'est agrégée que tardivement et souvent avec réticence à ce « domaine naturel ». Il a fallu le poids des événements (attentats massifs et/ou répétés) et de véritables décisions politiques pour que ces administrations spécialisées dans le renseignement (intérieur ou extérieur) consentent à déborder de leurs « compétences naturelles » (espionnage, contre-espionnage) pour embrasser cette matière nouvelle. On notera aussi que cette acclimatation du terrorisme au renseignement s'est souvent opérée par « la voie étatique ». C'est parce que certains États pratiquaient le terrorisme, ou du moins le soutenaient, que les services de renseignements ont dû investir cette matière.

S'il semble « normal », à l'aube du XIX^e siècle, que le terrorisme soit devenu une matière de renseignement, cette apparente évidence ne le fut pas jusqu'aux années 1980-90. L'histoire administrative nous « renseigne » ainsi puissamment sur la frontière entre l'« inné » et l'« acquis » administratif.

Que faut-il en conclure ? Que le renseignement n'a pas vocation à être cantonné aux seules menaces anciennes – espionnage, terrorisme – mais a vocation à s'immerger dans toute matière perçue à un moment donné comme stratégique.

Pourquoi fait-on du renseignement ?

Cependant, ce rappel n'explique pas en lui-même pourquoi une préoccupation de sécurité intérieure ou extérieure concerne à un moment précis « l'outil renseignement ».

Comme nous l'avons défini, le renseignement est d'abord une prise de conscience face à une menace vitale. Cependant, l'État pourrait toujours y opposer d'autres outils : la police répressive (champ pénal) sur le terrain intérieur, l'armée et/ou la diplomatie (champ politique) à l'extérieur. Ces alternatives relèvent cependant de l'action « ouverte » ou « publique », donc du visible et de l'avoué.

Le recours au renseignement est un révélateur : en un temps et dans un espace donnés, les outils traditionnels (police répressive, armée, diplomatie) semblent inadaptés car inefficaces ou disproportionnés.

Quels sont alors les avantages et vertus prêtés au renseignement ? Plus clairement : pourquoi l'État décide-t-il de confier certaines tâches au renseignement et non à de simples services de police ou « d'application de la loi » (*Law enforcement*) ?

Pour y répondre, écartons-nous des usuelles énumérations de missions confiées à ces services spécialisés : purement descriptives, elles dévoilent mal les motivations en jeu. Par ailleurs, même si les fonctions et moyens de ces services diffèrent en raison du contexte (historique, légal, culturel) et de leur posture administrative – services de renseignement intérieur/sécurité ou extérieurs/spéciaux –, il n'en demeure pas moins que le choix de « l'option renseignement » résulte toujours de quelques déterminants. Quatre nous semblent cruciaux.

En premier lieu, la volonté de *discretion*. Ce souci de discrétion peut avoir deux motivations. Une motivation politique ou diplomatique : il apparaît essentiel dans la gestion d'une question de sécurité de n'embarrasser personne : ni soi-même, ni l'adversaire. Une motivation tactique : se procurer un avantage, celui de la surprise, pour conserver un coup d'avance tel aux échecs. L'État veut conserver un caractère insoupçonné à ce mode de traitement sécuritaire, de manière durable ou momentanée.

Dans un deuxième temps, c'est la volonté de s'inscrire par réalisme dans la *durée* qui importe. L'adversaire est analysé comme un acteur fixe et stable, peu importe qu'il soit perçu comme légitime (un État) ou comme illégitime (une entité terroriste ou criminelle). Sa disparition n'est au choix ni envisageable, ni souhaitable, ni possible. Ainsi les États doivent-ils s'accepter dans l'ordre du monde. Parfois, même quand il ne s'agit pas d'un État mais d'une entité privée, cet adversaire peut être jugé quasi indestructible (une mafia, par exemple). Le choix du renseignement est ainsi une forme de reconnaissance de la dureté et de la résilience de cet adversaire. L'option renseignement n'est pas un renoncement mais au contraire le constat réaliste d'une difficulté majeure.

Une troisième volonté entre en jeu : il s'agit d'*anticiper*. Le souci est de ne pas subir, autrement dit, d'éviter la « surprise stratégique », obligeant à agir *a posteriori* (après un acte d'espionnage, de terrorisme, etc.). Il s'agit d'être intellectuellement et matériellement proactif et non réactif. Comprendre et agir *ex ante* et non *post mortem*. La nécessité d'anticipation explique pourquoi la « matière terroriste » a été intégrée au domaine du renseignement. La seule logique d'une police purement répressive, agissant après la commission de crimes si déstabilisants, a en effet paru inadaptée face au trouble majeur à l'ordre public (politique, économique et social).

Enfin, l'option « renseignement » relève d'une volonté de *révélation d'un invisible, de l'inconnu*. Seul le renseignement expose – « révèle » au sens photographique du terme – des phénomènes durablement clandestins et invisibles dont même les dégâts peuvent rester inconnus (espionnage, par exemple). Le renseignement manifeste une envie de savoir au-delà des apparences (trompeuses) et des (fausses) évidences. Le renseignement sert à faire émerger l'immergé, comme l'illustrerait l'image de l'iceberg, ou à « clarifier la réalité »⁷ en dissipant le brouillard. Le renseignement croit aux fantômes : c'est-à-dire à tout ce qui n'est

7. Expression que l'on doit à un ex-responsable des services de renseignement israélien, cité dans : Isaac Ben-Israël, *La Philosophie du renseignement. Logique et morale de l'espionnage*, Éditions de l'Éclat, 2004.

pas immédiatement perceptible au sens commun. Le blanchisseur d'argent sale d'un cartel de la drogue est *a priori* aussi invisible qu'un « illégal »⁸.

Au final, le choix de « l'option renseignement » correspond ainsi à une *anthropologie particulière* des relations sociales (discrétion, révélation) et du temps (durée, anticipation).

Le renseignement est donc à la fois un produit (une information disposant d'une valeur ajoutée), une croyance (l'important est le plus souvent invisible, dissimulé, inconnu, difficile à percevoir au premier abord), un état d'esprit (la recherche de l'insoupçonné qui se dérobe suppose un état d'éveil constant, une multitude de capteurs toujours en alerte) et une méthodologie (des techniques de travail spécifiques toutes animées du double souci de l'émergence de l'inconnu et de la prévention des menaces et périls. À ce titre, les sources humaines remplissent un rôle crucial).

QU'EST-CE QUE LE RENSEIGNEMENT CRIMINEL ?

Jusque-là, nous avons tenté de cerner au plus près la notion si abstraite de « renseignement ». Nous allons désormais nous intéresser plus précisément à sa déclinaison criminelle : qu'est-ce que le renseignement criminel ?

Dans sa vocation première, « naturelle » et « historique », le renseignement sert principalement à l'information des autorités. Son horizon est éloigné à la fois des processus judiciaires (sauf en matière de lutte antiterroriste) et du monde du « crime de droit commun ». Ce temps a vécu.

L'action anticriminelle doit impérativement intégrer le renseignement comme nouvel outil. Lui seul en effet peut permettre aux administrations en charge de la répression et de la prévention des phénomènes criminels de se conformer à cet adage vieux

8. Membre d'un service de renseignement agissant clandestinement à l'étranger avec une couverture non diplomatique (journaliste, commerçant, éleveur de chevaux, etc.).

comme la guerre : « Connais ton ennemi. » Ce précepte est-il adapté à la « chose criminelle » ? Tout dépend en fait du diagnostic que l'on porte sur les phénomènes criminels depuis la fin de la guerre froide. S'ils ne sont analysés que comme des agacements superficiels, ordinaires et marginaux, une telle assumption est inutile. Si au contraire le diagnostic conclut à leur dangerosité proprement stratégique pour la stabilité des États et des économies, alors ce souci de connaissance est crucial.

Dans une introduction à un livre sur la criminalisation de l'Afrique noire par les cartels de la drogue, Luigi Mazzitelli, représentant régional de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) au Mexique et ancien représentant pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, écrit : « Connaître l'ennemi, comprendre comment il opère, quels instruments il utilise sont les premières étapes dans le parcours qui mène à formuler les réponses les plus appropriées⁹. »

Qui combat-on *réellement* ? La question est simple dans sa formulation mais complexe dans sa réponse tant les acteurs criminels sont devenus puissants, adaptatifs et opportunistes. Voilà pourquoi le savoir doit précéder l'action, du moins quand on recherche une action en profondeur, et non une simple réaction superficielle aux événements.

Vers une définition élargie : le renseignement d'intérêt criminel

À la base, le concept de « renseignement criminel » est relativement ambigu puisqu'il peut désigner à la fois une *finalité* et des *cibles* de travail. Par « finalité de travail », il faut entendre le fait d'accumuler de l'information pertinente pour aboutir à des arrestations. Le renseignement s'inscrit dans un processus judiciaire. Par « cibles de travail », il est question de rechercher de l'information pertinente sur des « criminels », ordinairement

9. Préface au livre de Christophe Champion, *Afrique noire, poudre blanche, L'Afrique sous la coupe des cartels de la drogue*, André Versaille éditeur, 2010.

supposés de « droit commun », très éloignés des espions et autres terroristes.

Le concept de « renseignement criminel » est ainsi généralement entendu de manière limitée. *Stricto sensu*, « renseignement criminel » est synonyme de « renseignement (à finalité judiciaire) ». Selon cette conception étroite¹⁰, le renseignement criminel répond strictement à l'objet de la police judiciaire : résoudre des crimes et des délits. Les études proposées dans ce cadre sont essentiellement descriptives donc statiques. Le « renseignement judiciaire » ainsi envisagé n'est jamais que l'enquête judiciaire classique, « élargie » en amont et en aval par un développement des outils de police techniques et scientifiques (traces et indices), des canaux d'échanges d'informations au plan national et international (coopération) et des travaux de recoupements opérationnels (documentation).

Une telle conception ne présente qu'un intérêt limité puisqu'elle revient simplement à muscler l'enquête répressive classique. Le renseignement est ici compris comme un accompagnement de l'enquête répressive. Or une telle conception ne sort pas en définitive des cadres étroits de l'enquête judiciaire classique et des limites du travail de police ordinaire (voir *infra*).

Nous proposons quant à nous une conception plus large du renseignement criminel. Pour le distinguer de son sens étroit et de la vision que les pays anglo-saxons lui donnent généralement, nous le qualifierons de « renseignement d'intérêt criminel » (RIC). Nous nous inspirons du concept de « renseignement d'intérêt militaire » définissant en France les missions de la Direction du renseignement militaire (DRM). De même que le « renseignement d'intérêt militaire » impose une vision large de ce que doit être le renseignement militaire – ne plus se contenter de compter les chars et les avions de l'ennemi, en s'intéressant par exemple aux infrastructures civiles –, le RIC envisage une

10. On lira dans cette perspective : Jean-François Carrillo, thèse de doctorat en science politique soutenue le 28 mai 2010, à l'Université de Toulouse 1-Capitole, sous le titre *Police judiciaire et renseignement face aux menaces criminelles*. Et du même auteur : « Police judiciaire et renseignement », *Cahiers de la Sécurité*, La documentation française, n° 13, juillet-septembre 2010.

lutte anticriminalité débordant la simple perspective judiciaire immédiate. Le RIC englobe et dépasse à la fois le classique « renseignement criminel judiciaire ».

En effet, le renseignement criminel ne peut tirer son originalité et son utilité uniquement de son objectif (la procédure judiciaire) et de ses cibles (les gangsters). Sa véritable dimension n'apparaît qu'à la condition de lui conférer un champ large. L'essence du « renseignement criminel » repose alors sur trois principes. Le premier est une *vision* : l'anticipation. Le deuxième est une *méthodologie* : une articulation entre les métiers de la recherche et de l'analyse, au plan stratégique (art des rapports de force) et tactique (art des moyens). Le troisième est une *double finalité* pouvant être d'ordre judiciaire ou d'aide à la décision (politique ou administrative), c'est-à-dire d'information.

Le « client » du renseignement criminel peut être soit la justice soit le pouvoir administratif et politique. Dans le premier cas, le renseignement est l'élément avancé du processus judiciaire ; dans le second il est un outil d'aide à la décision politique (diplomatique, économique, de sécurité globale, etc.). Le RIC propose ainsi une matrice large combinant une vision (l'anticipation) et six paramètres : recherche/analyse, stratégique/tactique, judiciaire/aide à la décision (information).

Nous envisagerons d'abord ce qu'est une perspective de travail fondée sur l'anticipation. Puis nous exposerons comment le renseignement criminel – comme d'ailleurs toutes les formes de renseignement : de sécurité nationale, militaire, privé, etc. – s'organise en principe autour des deux métiers distincts mais indissociables car en interaction constantes : l'analyse (« la tête ») et la recherche (« les bras »).

Une autre vision : l'anticipation

Les limites de l'existant

Pour comprendre les raisons de ce changement de paradigme pour l'action policière, il faut d'abord *critiquer l'existant*. Quel est-il ?

La logique traditionnelle de police judiciaire/criminelle/répressive présente en général cinq caractéristiques.

D'abord, elle est par nature *réactive*. L'intervention se fait après la commission ou la découverte du crime ou du délit : *post mortem*, donc *a posteriori*. Cette logique s'explique en partie – mais en partie seulement – par les exigences (incontournables et bienvenues) d'un État de droit, en l'occurrence de la présomption d'innocence. Cette logique réactive et en pointillé est admissible face à des criminels isolés et surtout occasionnels : le mari jaloux qui tue l'amant de sa femme ; le conducteur ivre qui renverse un piéton ; le commerçant fraudant le fisc, etc. En revanche, elle devient myope et même inefficace face à des criminels professionnels ou d'habitude, spécialement quand ils appartiennent à des entités criminelles constituées et pérennes, capables de se régénérer. Elle est également discutable quand existent des « bassins criminels », c'est-à-dire des quartiers, des villes ou des régions qui, de manière endémique, développent des phénomènes criminels de haute intensité en perpétuel renouvellement.

Le travail policier classique est ainsi réalisé en grande partie « au fil de l'eau ». L'action – ou plutôt la réaction – est déterminée de l'extérieur par des événements subis et non dominés : les plaintes des victimes, des informations ponctuelles, des flagrants délits, une émotion politico-médiatique, etc.

Ce qui signifie qu'une partie non négligeable des faits criminels se fait par *accident*. Les saisies de drogues ou de produits contrefaits, par exemple, dépendent encore largement de découvertes fortuites.

Ensuite, cette logique traditionnelle est plutôt *empirique*. Le savoir professionnel sur le monde criminel dépend largement d'un apprentissage au quotidien puis repose sur les mémoires individuelles, avec leur volatilité. Cet empirisme est par nature « oublieux », amnésique en quelque sorte. La mémoire d'un service de police – sur un territoire, une spécialité criminelle ou pire sur une entité criminelle pérenne – est fragile car elle dépend du destin administratif de ses membres.

Cette logique est par ailleurs très *pragmatique*. Cette qualité essentielle et indispensable peut cependant devenir un défaut. Toutes les études de sociologie policière – surtout menées dans

les pays anglo-saxons – montrent combien cet élément central de la « sous-culture professionnelle » des policiers conduit à une méfiance, voire au rejet, de toute méthode n'aboutissant pas à un résultat concret et immédiat, et ce au risque de passer à côté de l'essentiel. Le pragmatisme a le mérite d'une efficacité immédiate, mais centrée sur un résultat à court terme et étroit. L'action se nourrit d'elle-même, sans remise en cause.

Cette logique encourage la *fragmentation* du travail. Les policiers ont une tendance à la querelle et au tribalisme (quel chasseur aime partager sa proie?). Le partage d'information n'est pas un réflexe naturel. Il est vrai que la grande spécialisation des services policiers encourage plutôt ce défaut. Avec une conséquence : la balkanisation et le cloisonnement des services de police. Les organigrammes des services de police ressemblent dans la plupart des pays à une fine marqueterie. Qui voit alors la totalité du tableau ? Qui, au final, profite de cette excessive complexité et dispersion des hommes et des moyens, sinon l'adversaire ?

Enfin, le travail policier classique, parce qu'il est conditionné largement par les exigences de l'application de la loi en régime de liberté (agir à partir de l'existence d'une infraction), fonctionne dans la *discontinuité*, dossier après dossier, en courant alternatif et non continu. Il s'agit là d'une conséquence envisagée précédemment avec la problématique de la réactivité.

Le pointillé s'impose trop souvent là où la ligne continue s'imposerait plutôt. Les services répressifs, même spécialisés, ont de ce fait du mal à disposer en permanence d'un tableau complet des réalités criminelles. La tentation est le relâchement de l'attention. Le travail est perçu comme fini après l'arrestation des auteurs. Or rien n'est plus faux, à nouveau, face à des flux criminels constants et des entités pérennes.

Toutes ces caractéristiques conduisent *in fine* à une certaine forme de myopie professionnelle.

Les perspectives du nouveau paradigme

Cet existant ne peut ni ne doit disparaître. Il se doit d'être corrigé par une autre approche. Le renseignement criminel pro-

pose une matrice différente, un paradigme inédit, en réaction justement contre cette sous-culture policière traditionnelle, non pour l'occulter mais pour la dépasser. Comment? Elle se fonde sur une *perspective stratégique* de moyen terme ayant trois volets. Cette « triade du renseignement criminel » vise à *l'anticipation* des comportements criminels par un effort de connaissance à la fois intellectuel et pratique, à *la planification* par l'affectation des moyens policiers selon des *priorités* nourries par le renseignement et à *la continuité* tant de la veille (connaissance) que de l'action (prévention, répression).

Autrement dit, sortir de trois maux typiques du monde policier classique : du court terme, de la réaction (aux événements) et du traitement par dossier isolé et ponctuel.

Le but est alors de dominer et non de subir, d'imposer sa temporalité aux phénomènes criminels en adoptant une attitude proactive.

Ce souci d'anticipation émerge dans les instances internationales. Le Conseil de l'Union européenne a publié en mars 2010 un texte important car relativement novateur : *Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Vers un modèle européen de sécurité*¹¹. Selon ce document approuvé par les 27 États de l'UE, la grande criminalité et le crime organisé sont définis parmi les principales menaces pesant sur l'UE, aux côtés du terrorisme. La Stratégie de sécurité affirme « la ferme volonté de placer la prévention et l'anticipation en tête des priorités » (page 8). Il est question « d'anticiper la menace » (page 16). Parmi les « 10 lignes directrices » pour garantir la sécurité au sein de l'UE, la priorité n° 3 est claire : « Prévention et anticipation : une approche qui privilégie l'action en amont, et fondée sur le renseignement » (page 22).

En France, le Rapport au Président de la République et au Premier ministre (20 mars 2008) intitulé « Déceler-étudier-former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique¹² » s'inscrit résolument dans cette perspective d'anticipation. Ce

11. Office des publications de l'Union européenne, 31 pages, 2010.

12. *Cahiers de la Sécurité*, avril-juin 2008.

rapport donne naissance en 2009 à une nouvelle institution, rattachée au Premier ministre, ayant adopté l'anticipation pour raison d'être : le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS).

En Belgique, le nouveau plan national de sécurité (PNS 2012-2015), en préparation, mettra encore plus l'accent sur les menaces émergentes et potentielles ainsi que sur le recueil et l'analyse du renseignement tant stratégique que tactique et opérationnel.

La recherche criminelle : le ciblage

Le travail de recherche opérationnelle remplit en priorité une finalité tactique : neutraliser des criminels. Le client ou destinataire de ce travail est le système judiciaire. Cependant, le travail de recherche opérationnelle peut aussi assumer une dimension plus stratégique, sans finalité judiciaire immédiate. Il permet alors une information complète des dirigeants politiques et administratifs dans un souci d'aide à la décision ; encore faut-il que ce travail soit filtré par un affinage analytique.

Le ciblage tactique : neutraliser préventivement

Là où le travail policier classique s'inscrit dans la réaction à un événement criminel, le renseignement propose une attitude inverse : une démarche offensive, donc proactive. Il s'agit de travailler en amont, en ciblant des objectifs opérationnels. Le ciblage (*targetting*) vise au choix des individus et/ou des organisations criminelles. Ce point est crucial : les objectifs sont pré-déterminés par le service opérationnel et non pas conditionnés par des faits extérieurs (plaintes, découvertes fortuites, etc.). Il n'est plus question d'agir dans l'urgence (médiatique, judiciaire, administrative) en « réaction à », mais dans le temps apaisé du moyen terme en prenant « l'initiative de ».

Ce travail de recherche, ainsi que nous le verrons plus tard, peut être le fait soit d'un service policier répressif, soit d'un service de renseignement (policier ou non policier).

Cette perspective ressemble à une révolution copernicienne. Là où le travail policier classique part du crime (connu), le travail de renseignement criminel s'intéresse au criminel (préssumé). Est-ce une atteinte à la présomption d'innocence ? Il s'agit plutôt de la prise en compte d'un fait d'expérience : le criminel professionnel – ou d'habitude pour reprendre la terminologie du XIX^e siècle – arrête rarement son activité criminelle spontanément. Les phénomènes criminels de haute intensité, donc de portée stratégique, impliquent des individus engagés dans des carrières criminelles et s'agrégeant souvent de manière permanente ou momentanée à des organisations.

La philosophie d'action ici proposée sort des canons habituels : il n'est plus question de partir du fait criminel (advenu) pour remonter au criminel mais dans un processus inverse de partir du criminel (préssumé) pour aboutir au fait criminel. Ce fait criminel est soit en cours de réalisation mais encore non révélé car clandestin, soit en devenir, encore au stade de simples intentions ou mieux encore de projets.

La meilleure synthèse de cette approche avait été résumée par une formule limpide de la section renseignement de la Metropolitan Police de Londres (Scotland Yard), dite C11 : *The criminal not the crime* (le criminel, pas le crime).

Dans une telle perspective, le travail de police consiste à collecter, en permanence, des informations pertinentes sur les criminels les plus dangereux (braqueurs de banques, trafiquants, etc.) identifiés comme tels. Cette approche peut se réaliser de plusieurs façons. Par individus d'abord : les plus dangereux, hyperactifs, méritent une attention particulière. Par organisation criminelle ensuite ; face à des entités criminelles quasi indéracinables, la police doit en miroir disposer de groupes de renseignements spécialisés sur elles. À New York, la permanence des cinq « familles » italo-américaines de Cosa Nostra – Bonanno, Gambino, Genovese, Lucchese, Colombo – oblige le FBI et la police de la ville à disposer de groupes spécialisés sur chacune d'elles, de manière permanente. Face à la Famille Bonanno, un groupe chargé des Bonanno, etc.

Une politique de ciblage procède en fait d'une analyse criminelle/criminologique précise démontrant qu'un petit pour-

centage de criminels, isolés ou regroupés, est responsable d'un volume disproportionné de crimes et délits. Ces individus sont des hyperactifs du crime : des récidivistes ou des multi réitérant compulsifs. En se focalisant donc sur ces « super prédateurs », il est possible d'obtenir rapidement une baisse significative des statistiques criminelles et surtout un contrôle accru du monde criminel¹³.

Le ciblage des criminels les plus dangereux peut utilement s'accompagner d'une double approche. La première approche est celle des équipes policières mixtes (*Task forces*) regroupant les fonctionnaires de divers services. Cette mixité peut s'étendre d'ailleurs à d'autres forces de sécurité intérieure spécialisées (douanes par exemple). L'approche est aussi territoriale et permet de cibler des individus ; elle revient parfois à concentrer ses efforts sur une « poche criminelle », soit au titre de l'habitat (une rue, une barre d'immeuble, etc.), soit comme lieu de commission privilégié de crimes (une zone portuaire, une ville frontalière, etc.).

La recherche tactique est clairement nominative. Les informations sont factuelles : noms, groupes, lieux, dates, modes opératoires. Ce niveau de renseignement vise à désigner des cibles concrètes : des individus ou des organisations.

Deux niveaux doivent être distingués. Celui d'abord d'un renseignement tactique directement tourné vers « l'application de la loi » (la répression). Nous le qualifions de *renseignement tactique/opérationnel*. Ici le bruit des menottes se rapproche. Le renseignement sert à arrêter des suspects avec cependant le souci de prolonger la phase de renseignement au-delà des arrestations. Ce souci devient cardinal quand les services répressifs sont confrontés : soit à des territoires criminalisés, soit à des entités (« organisations ») résilientes donc aptes à se régénérer.

Cependant, le renseignement tactique demeure également nécessaire pour tenter d'approcher des réalités criminelles se situant hors du champ pénal classique : dans l'ordre du

13. Sur ces super-prédateurs du crime : Xavier Raufer, *Le cimetière des utopies*, Jean-Jacques Pauvert, 1985. Également : Raymond Gassin, *Criminologie*, Dalloz, 2007.

« supra pénal ». Nous le qualifions de *renseignement tactique de vigilance*. Il existe en effet nombre d'acteurs sociaux qui ne semblent qu'en « odeur de criminalité », mais dont les activités nécessitent une certaine observation.

Nous pensons ici à deux types de situations en plein développement. Première situation : des acteurs œuvrent dans la « zone grise » de plus en plus importante entre les sphères légales et illégales et peuvent à ce titre exercer une influence douteuse d'un point de vue politique ou économique. Seconde situation : elle caractérise des acteurs réellement criminels mais usant du territoire national – critère de l'application du droit pénal – comme lieu de refuge, de contacts ou d'investissements/blanchiment. Si les deux premières activités (refuge ; contacts) ne sont pas *a priori* répréhensibles, la dernière l'est mais se révèle d'une si grande difficulté à établir en droit que la probabilité de sa répression est la plupart du temps faible. Malgré la difficulté à pouvoir « capter » dans une perspective judiciaire de telles réalités criminelles, il n'en demeure pas moins essentiel de ne pas les ignorer. Le fait qu'elles ne puissent avoir de traductions judiciaires immédiates ne signifie pas qu'elles ne soient pas essentielles et dangereuses. Au contraire, d'ailleurs : c'est probablement parce qu'elles sont peut-être quasi inaccessibles à la répression qu'elles sont dangereuses. Leur impunité ne peut que les rendre plus corrosives encore.

Renseignement, prévention (situationnelle)¹⁴ et répression : chacune de ces politiques anticriminelles met l'accent en priorité sur un aspect particulier du fait criminel. La prévention traite la *victime* (protection) ; la répression s'occupe du *crime* (application de la loi) ; le renseignement s'intéresse au *criminel* (ciblage). Ce sont des perspectives certes complémentaires mais produisant des effets distincts. Leurs effets sont différents. La prévention est par nature *statique*, donc prévisible et contour-

14. Il existe deux formes majeures de prévention. Celle dite « situationnelle » obligeant les victimes potentielles à se protéger en multipliant les dispositifs de sécurité : blindages, alarmes, etc. La prévention dite « sociale » opte au contraire pour des politiques centrées sur les populations susceptibles de « passer à l'acte » criminel en multipliant les aides et les accompagnements.

nable, telle une « ligne Maginot ». Face à la présence d'une caméra de surveillance, le délinquant portera une capuche ou déplacera son forfait dans l'espace (autre lieu) ou dans le temps (la nuit). La répression fonctionne *a posteriori*, donc tardivement. Avec le ciblage (*targetting*), la lutte contre les phénomènes criminels ne s'attache plus abstraitement à « lutter contre le crime », dans une optique statistique et bureaucratique, mais à « lutter contre des criminels » concrets.

Par ailleurs, en s'intéressant au criminel et non plus à la victime ou au crime, la police sort d'un piège aussi répandu qu'insoupçonné que nous avons déjà évoqué : la « balkanisation ». En effet, à l'examen des architectures administratives, que découvre-t-on dans tous les pays ? Les administrations policières sont fragmentées en de multiples spécialisations, donc en de multiples services. Ce morcellement répond à un souci légitime de professionnalisation : des policiers spécialisés s'adaptent ainsi à la spécialisation des criminels. Mais cette fuite en avant dans la « marqueterie administrative » et judiciaire peut prendre l'allure d'une illusion. Pourquoi ?

En réalité, cette spécialisation répond moins à une réalité criminologique qu'à un souci pratique de technique procédurale et judiciaire : savoir résoudre un crime, et calmer l'émotion médiatique¹⁵. Car en pratique, les criminels n'ont que rarement des spécialités, du moins durablement. Ils sont la plupart du temps polycriminels : un jour trafiquant de stupéfiants, le lendemain braqueur de banque, le surlendemain escroc à la carte bancaire, etc. Et souvent dans le même temps. La spécialisation policière (et judiciaire) – et son corollaire « la marqueterie administrative » – est un miroir aux alouettes provoquant une dispersion des informations et surtout des effectifs. Le criminel est *un*, là où la police répressive est *multiple*. Seuls les services de police répressifs à compétence géographique parviennent, en partie, à surmonter cette tendance à l'émiettement.

15. Combien de lois votées et de services spécialement créés par souci de *communication* après un fait divers ?

On l'aura compris, l'approche par les renseignements ne se soucie pas prioritairement des diverses spécialités présumées du criminel pris en objectif : elle le considère en tant que professionnel menant une carrière globale, ses spécialisations ponctuelles relevant en général plus des opportunités offertes par la conjoncture que de l'exploitation de dons ou de l'expression de goûts ou prédispositions précis.

Les politiques de ciblage soulèvent forcément de délicates questions touchant aux libertés publiques et à la présomption d'innocence. La question est importante et ne peut être complètement résolue dans cette présente étude. Quels garde-fous peut-on envisager afin que ce travail de renseignement ne soit pas dévoyé ? Une considération de bon sens, relevant de la responsabilité et du contrôle hiérarchiques, est ici cardinale : un service de police ne peut s'engager dans le choix d'une cible qu'à partir de « présomptions raisonnables ». Seuls des individus ayant déjà un passé judiciaire peuvent entrer dans ce type de « programmes de travail ». Le passé criminel (le *curriculum vitae* du suspect) constitue une base solide d'action préventive.

Par ailleurs, il importe à la loi d'envisager un encadrement juridique des enquêtes de renseignement : en les autorisant, elle leur assigne un cadre protecteur tant pour les citoyens que pour les policiers eux-mêmes. La recherche dans un cadre de renseignement doit être permise par la loi. Il appartient au législateur de doter ce type d'activité d'un statut juridique qui protégera aussi bien le suspect que le policier. L'activité de recherche opérationnelle du renseignement n'a pas vocation à s'identifier à des pratiques sinon illégales du moins fonctionnant en marge de la loi.

Le ciblage stratégique : informer globalement

La recherche opérationnelle a en priorité une finalité judiciaire. Son « client » naturel est la justice. Par nature, la recherche a des préoccupations d'ordre tactique. Cependant, elle peut et doit aussi remplir des objectifs de pure connaissance, donc stratégique pour l'information des autorités politiques et administratives. Cette nécessité découle de l'importance nouvelle des

phénomènes criminels : de leur dimension à la fois géopolitique et macroéconomique. La compréhension du facteur criminel dans les grands événements internationaux est indispensable. Le crime n'est plus un fait marginal et folklorique mais souvent une donnée explicative importante, voire centrale.

La planète compte désormais un nombre croissant d'acteurs étatiques ou privés en partie ou totalement anormaux, voire franchement criminels. Il est essentiel de les connaître puisqu'ils sont par la force des choses des interlocuteurs aussi bien des ministères que des grandes entreprises. Leur nature criminelle n'est pas forcément évidente au premier abord ; seule une recherche visant à en déceler la véritable nature peut faire émerger la vérité.

La différence d'approche entre recherche criminelle stratégique et tactique est évidente : la première s'inscrit dans le temps long de la réflexion et du qualitatif, la seconde s'inscrit dans le temps court de la statistique et du droit. Cependant, ces deux niveaux de renseignement criminel se complètent et sont même indissociables.

Les sources et méthodes du ciblage : combiner habilement

Les méthodes utilisées, bien que s'inscrivant hors d'un cadre judiciaire tout en étant légales, ne sont pas fondamentalement spécifiques par rapport à celles de la police répressive classique. Tout au plus, sont-elles systématisées.

Les sources humaines. Elles sont d'origines diverses. Certaines proviennent au quotidien du contact normal avec la population (voir *infra* : l'ilotage). D'autres, en aval, relèvent directement du processus judiciaire : ce sont les « collaborateurs de justice », communément qualifiés de « repentis ». En amont, cependant, deux modes d'acquisition d'informations relèvent spécifiquement du « renseignement humain ». D'abord « l'infiltration de policiers » (ou de douaniers) au sein du monde criminel. Ensuite, les « informateurs » issus du monde criminel.

Disons-le clairement : il ne peut exister de véritable activité de renseignement sans sources humaines, en particulier d'infiltrés et d'informateurs. L'expérience démontre que les autres sources du renseignement ne peuvent (presque) jamais apporter la qualité

(finesse) et la profondeur (intensité) du renseignement d'origine humaine. Le renseignement humain est aussi le plus complexe et le plus périlleux, celui pouvant conduire aux dérapages les plus importants. Il s'avère cependant aussi indispensable que délicat à pratiquer. Beaucoup de services de renseignement ou de police ont parfois oublié (volontairement) la priorité qu'il fallait accorder au renseignement humain. Ils se sont réfugiés dans le renseignement d'origine technique. Pourquoi? Par scientisme et fétichisme technologique d'abord, par confort aussi. Les désillusions et les échecs ont toujours suivi rapidement.

Disons-le autrement. Ce qui caractérise vraiment aussi bien une activité de renseignement qu'un service de renseignement est sa capacité à développer des sources humaines. L'infiltration d'agents publics et le recrutement d'informateurs relève autant de la technique (un métier, des procédures, des garde-fous) que de l'art (don et expérience).

Les observations directes. Les surveillances et filatures, sont indispensables mais présentent deux limites. Elles sont souvent très *coûteuses* car consommatrices d'effectifs importants. Elles sont aussi, parfois, quasi *impossibles* en milieu hostile : que ce soit une jungle urbaine (cités interdites des grandes villes) ou une jungle tout court (forêt tropicale des FARC, bande sahélienne, etc.).

Les sources techniques. Écoutes, micros, interceptions hertziennes : ces méthodes s'avèrent parfois l'*ultima ratio* quand les sources humaines et les observations directes sont impossibles. Certains univers criminels sont en effet si fermés, physiquement et humainement, que seuls des dispositifs techniques apportent de l'information pertinente. Si l'on ne peut ni ne doit négliger les sources techniques, l'on ne doit pas les utiliser comme *prima ratio* par confort.

Les sources ouvertes. Ce point peut sembler étrange. Pourtant, nombre de phénomènes criminels s'exposent désormais au vu et au su de tous. Telle est par exemple la raison d'être des services de « cyber patrouilles » sur Internet qui traquent les manifestations ouvertes du crime : les contrefaçons et contrebendes, les crimes de pédophilie, la prostitution et le proxénétisme, etc.

Il est important de savoir combiner toutes ces méthodes et ce en fonction des moyens (légaux et matériels) et de la nature des objectifs criminels ciblés. Le choix de ces méthodes doit se méfier des *a priori* idéologiques et des modes.

L'analyse : déceler et orienter

L'analyse criminelle (la « tête ») est un métier de réflexion, confié à des spécialistes, selon les besoins, policiers ou non policiers issus souvent des sciences sociales. L'idée fondatrice d'un travail permanent d'analyse criminelle est simple : le monde criminel n'est pas figé mais en mouvement permanent. Il évolue, s'adapte, se transforme. Essentiellement opportuniste, il suit et parfois accompagne les évolutions sociales plus rapidement que des États toujours plus lents.

Tout travail d'analyse criminelle résolument tourné vers l'anticipation et non vers la rétrospection repose sur un postulat : « Pas plus qu'en biologie, la génération spontanée n'existe dans le domaine de la sécurité globale¹⁶. » Autrement dit, une partie de l'activité criminelle relève du prévisible. Certains événements criminels sont imprédictibles car soudains. Cependant, nombre d'entre eux sont le fruit d'une évolution, parfois lente et discrète, ayant donné lieu à des « signaux faibles ». L'homme criminel lui-même n'est pas si imprévisible. Les enseignements de la criminologie sont là pour nous apporter quelques pistes.

À nouveau, deux niveaux d'analyse doivent être clairement distingués : le stratégique et le tactique. L'analyse aussi bien stratégique que tactique est la condition *sine qua none* pour s'extraire d'une vision myope et parcellaire du crime – ne voir qu'une succession de dossiers sans liens ni cohérence – consistant à ne jamais percevoir le tableau global. Sortir du pointillé pour faire émerger la ligne continue. Ces deux niveaux de renseignement répondent à des logiques à la fois inductives et déductives.

16. Xavier Raufer, « Formation et recherche stratégique : un cadre pour le décellement précoce », *CSFRS*, décembre 2008.

L'analyse stratégique : déceler les tendances

L'analyse criminelle stratégique promeut un savoir « scientifique », donc dégagé des préjugés professionnels, des influences médiatiques, des modes politiques, des exigences des groupes de pression. À ce stade, il est important de savoir distinguer ce qui relève de l'anecdotique, de l'effet de mode, du marginal, du passager de ce qui peut représenter une question prioritaire, grave et profonde. Ne pas confondre la tendance et la fluctuation, le long et le court terme, l'essentiel et l'accessoire.

Son ambition première est de dégager les évolutions et tendances criminelles majeures au plan mondial et national. L'analyse stratégique répond à une triple préoccupation de savoir fondamentale sur :

- *Les territoires sources du crime* : zones grises et chaotiques, régions criminalisées, États faillis par le crime et le terrorisme, etc. Dans un monde globalisé, les épïcêtres criminels même les plus éloignés impactent forcément la sécurité européenne. Ainsi, parmi les grandes aires régionales en voie d'effondrement, quatre produisent des effets criminels durables sur l'Union européenne : le continuum du Sud des États-Unis/Amérique centrale, Caraïbes/Mexique; le continuum de la zone sahélienne en Afrique; le continuum Afrique de l'Est/Sud de la péninsule Arabo-persique; et enfin l'Europe balkanique et albanophone.

- *Les grands flux criminels*. Il n'est pas question de s'attarder sur une taxinomie fine et sans intérêt de crimes majeurs mais d'identifier ceux structurant profondément le monde criminel.

- *Les entités criminelles*. Là encore, tout programme de compilation sous forme de listes n'a pas de valeur. L'identification des groupes criminels n'est qu'un préalable devant conduire à leur dissection : nature, modes de fonctionnement, stratégies, composition, etc.

Il s'agit donc de répondre à trois questions : Où ? Qui ? Qui ? Le renseignement sert ici à comprendre les réalités criminelles dans leur actualité et mutations majeures. L'analyse stratégique s'intéresse au contexte des crimes et des délits occupant au quotidien (niveau tactique) les services répressifs. C'est un

outil d'aide à la décision pour les hauts fonctionnaires (en particulier les chefs de police), les décideurs privés qui ont la responsabilité des investissements et des emplois (sécurité économique) et les politiques qui définissent les politiques anticriminelles, mènent les négociations et relations internationales, votent les budgets.

Pour un responsable politique, le renseignement de niveau stratégique est clairement un outil global de définition de *priorités* puis de *planification* des moyens. Une analyse stratégique fine est un préalable indispensable. À ce stade, il faut s'arrêter sur un travers courant : l'auto-orientation.

Les services de police ont par tradition une habitude à s'orienter eux-mêmes. Il s'agit là d'un trait commun et banal de la sous-culture policière. Convaincus de la supériorité de leur savoir professionnel sur toute autre forme de savoir – scientifique ou ordinaire, et comblant souvent aussi un certain vide politique – les policiers ont tendance à définir par eux-mêmes leurs priorités opérationnelles. Il est vrai aussi qu'ils admettent mal en général les directions ou les suggestions extérieures. Ils survalorisent naturellement les acquis de l'expérience et du pragmatisme, parfois avec raison, mais pas toujours. Car, contrairement à une idée reçue, les services de police font en permanence des choix dans le traitement des crimes et délits. La limitation des moyens oblige en effet à ces choix. Ces services ont certes une part d'activité contrainte, c'est-à-dire imposée de l'extérieur : ils traitent les faits criminels faisant l'objet d'une plainte ou d'un signalement. Mais, il leur revient aussi une part d'activités d'initiative, d'autant plus essentielle que la majorité des crimes reste enfouie (« chiffre noir »), car invisible, ainsi que les enquêtes de victimisation (sondages) le démontrent systématiquement. Il est sain en démocratie que les choix fondamentaux de politique anticriminelle relèvent explicitement du pouvoir politique et non subrepticement de l'administration. Encore faut-il disposer d'un outil analytique offrant des réalités criminelles un tableau réaliste. La seule lecture de la presse ne peut suffire.

Au stade stratégique, l'analyse propose d'abord, de manière rétrospective (passé et présent), un état global de la situation via des cartographies (*mapping*), des statistiques et des études qua-

litatives ainsi qu'une évaluation des stratégies répressives et préventives mises en œuvre: leur coût, leur efficacité, leur impact. Une critique positive des pratiques professionnelles doit permettre d'adapter la réponse policière (prévention, répression).

De manière *prospective* (futur) ensuite, l'analyse stratégique expose des tendances criminelles en cours et à venir (moyen et long terme). En la matière, ces analyses de tendances, aussi bien qualitatives que quantitatives, doivent identifier une série de facteurs criminels: la géographie des crimes majeurs; les méthodologies nouvelles ou fréquentes; les nouveaux types de crimes (leurs modes, les innovations); l'émergence, la nature et l'évolution des groupes criminels: localisation, spécialisation; des réponses diplomatiques et, enfin, des évolutions normatives. Quels outils juridiques et institutionnels sont à réformer ou à imaginer?

Un tel travail analytique doit avoir l'ambition de s'inscrire en priorité dans une perspective de «décèlement précoce¹⁷» des menaces criminelles. L'analyse descriptive du passé est certes indispensable mais insuffisante pour qui veut prévenir et anticiper. Il est en effet toujours préférable de s'intéresser au bourgeon plutôt qu'à l'arbre ou, pire encore, à la forêt. Il convient de prendre conscience des phénomènes criminels tôt, à la source, plutôt que tard, quand ils ont acquis une puissance difficilement maîtrisable. L'idée simple mais cardinale présidant au souci de «décèlement précoce» est ainsi de «voir clair, voir tôt». Il ne s'agit pas d'un slogan mais d'une «méthode préventive», ainsi que l'explique le criminologue Xavier Raufer: «En amont des doctrines opérationnelles, cette méthode, dont le centre de gravité réside dans l'avenir et non dans le passé, veut dévoiler à temps le

17. Concept inventé par le criminologue Xavier Raufer. Lire à ce sujet: *Les nouveaux dangers planétaires, op. cit.* Sur l'introduction de ce concept novateur dans la doctrine française de sécurité: «Rapport au Président de la République et au Premier ministre, Déceler-Étudier-Former: une voie nouvelle pour la recherche stratégique», remis le 20 mars 2008 (Mission présidée par Alain Bauer), publié in *Cahiers de la Sécurité*, La documentation française, avril-juin 2008.

sous-jacent, les signes précurseurs et évolutions inquiétantes. Sa réflexion est dite “méditante”, par opposition à “calculante”, l’essentiel du décelable – l’inexploré, ce qui gît devant nous sur la route – échappant aux techniques informatiques usuelles¹⁸. »

La pratique du décellement précoce aboutit à des diagnostics justes du réel criminel, préalable indispensable à la définition ensuite de thérapies efficaces, en l’occurrence de politiques anti-criminelles adaptées (préventives et/ou répressives).

Le savoir tourné vers le passé n’est pas d’une grande utilité pour qui veut empêcher les phénomènes criminels, sinon de naître, du moins de se développer dangereusement. Le regard doit donc se porter devant. Le décellement précoce est toujours un art difficile. Le réflexe premier de l’analyste est en effet de penser l’avenir en prolongeant les tendances du passé : à n’imaginer le futur que comme un bégaïement du présent. Ce qui revient à piloter les politiques publiques avec un rétroviseur et non une longue-vue.

La démarche de décellement précoce s’écarte ainsi résolument de deux illusions courantes envisageant le futur proche comme une simple répétition du passé et comme intelligible à partir d’une logique de compilation et de modélisation de données du passé (voir *infra*).

Ces analyses stratégiques distinguent clairement ce qui relève des *vulnérabilités* (simples situations de faiblesse), des *menaces* (indices patents de danger) et des *risques* (probabilités d’exposition à un danger).

Elles proposent des études spécifiques sur : les *marchés criminels* : poids économique, liens avec le secteur légal, localisations, groupes impliqués, etc. ; les *groupes/organisations criminels* et leurs capacités, intentions, poids militaire et financier, vulnérabilités, etc. ; enfin, les *territoires criminalisés*, pour constater l’ampleur et l’origine de la criminalisation, le type d’acteurs impliqués, etc.

La finalité du travail de décellement précoce est de parer une « surprise stratégique » majeure. Il s’agit à la fois d’anticiper les

18. Xavier Raufer, *op. cit.*

crises et dangers à dimension criminelle et d'éviter de prendre des décisions désastreuses. Deux exemples illustrent ces problèmes. Pour l'anticipation des crises : la crise financière dite des *sub-primes* est typiquement une crise à forte dimension criminelle qui plonge l'Europe dans une crise économique et sociale profonde (voir Annexe 4). Pour les décisions désastreuses : l'Union européenne libéralise systématiquement des marchés sans comprendre que la dérégulation aveugle profite d'abord aux acteurs criminels. Ainsi l'UE a-t-elle ouvert imprudemment les marchés financiers européens (Directive 2008) et le marché des droits carbonés. Conséquences : des fraudes massives en cascade, avec un préjudice se chiffrant en milliards d'euros.

L'analyse de niveau stratégique se nourrit de sources variées. Elle intègre le travail issu de la recherche opérationnelle, encore que cela ne soit pas forcément indispensable. Une analyse stratégique peut se nourrir prioritairement de sources « ouvertes ». Les sources confidentielles sont de peu d'utilité à ce stade, pour qui veut à la fois comprendre et anticiper la marche du monde. Les données fondamentales à la compréhension des enjeux stratégiques et parfois tactiques peuvent s'appuyer sans difficulté sur les abondantes possibilités offertes par la « société de l'information et de la communication ». La difficulté ne tient pas à la rareté du bon matériau mais à sa sélection au milieu d'un amas d'informations plus ou moins fiables et pertinentes. Savoir séparer le bon grain de l'ivraie est un métier spécialisé. Ce qui nuit ici n'est pas la rareté mais l'abondance. En 1947, Sherman Kent, le fondateur du renseignement analytique américain, estimait qu'environ 80 % de l'information utilisée par les services de renseignement provenait de sources ouvertes. En 2006, le général Samuel Wilson, responsable de la Defense Intelligence Agency, portait ce chiffre à 90 %¹⁹ !

Une recherche stratégique clairvoyante s'appuie sur des sources diversifiées parfois apparemment éloignées des thématiques criminelles, telle la démographie ou l'économie politique.

19. Xavier Raufer, « Formation et recherche stratégique : un cadre pour le décèlement précoce », *CSFRS*, décembre 2008.

Certaines évolutions sociales ou économiques impactent en effet directement les phénomènes criminels. Ainsi, le facteur démographique est-il déterminant : concentrations, origines, distribution par âges, etc.

L'analyse tactique : planifier et orienter

L'analyse tactique remplit des objectifs directement opérationnels. Sa perspective est micro criminologique. Là où le renseignement stratégique s'intéresse d'abord au contexte global (passé, présent et futur), le renseignement tactique vise un objectif comparable de connaissance et d'aide à la décision mais, cette fois, au plus près du terrain. L'analyse tactique répond aux questions fondamentales posées par la criminologie : quelles victimes ? Quels auteurs ? Quels crimes ? Quels modes opératoires ?

Le renseignement tactique remplit trois fonctions différentes : *définition de cibles* pour la recherche (voir *supra*), *recoupement de données opérationnelles* éparpillées thématiquement et/ou géographiquement (ces données peuvent porter sur : les auteurs, les victimes, les modes opératoires, etc.) et *circulation de l'information pertinente*. Il est important de faire circuler l'information entre des services nombreux, spécialisés, cloisonnés, éloignés et pris dans l'urgence du quotidien. Cibler, recouper, décroiser : en un mot, *orienter* l'action.

Une mention particulière doit être faite à propos de la cartographie (*mapping*) criminelle qui, adossée aux moyens informatiques, permet désormais une connaissance en temps réel et fine de l'évolution du crime sur un territoire donné (un pays, une région, une commune). Un tel outil est cardinal au plan national à titre rétrospectif (bilan) et crucial pour un chef de police (circonscription de police urbaine ou de gendarmerie) pour (ré)orienter *en temps réel* ses moyens et ses méthodes.

Les raisonnements inductif et déductif

Le travail analytique de niveau stratégique ou tactique, peut être conçu de deux manières, soit inductive soit déductive.

La méthode *inductive* permet de centraliser les informations remontant du « terrain », en l'occurrence des services opérationnels, ou d'autres organismes privés (presse, ONG, thèses universitaires, hôpitaux, etc.) ou publics (rapports du fisc, des douanes, etc.). Cette démarche de « bas vers le haut » (*bottom-up approach*) est *a priori* la plus rigoureuse (« scientifique »), mais demeure relativement passive. Il s'agit d'une formalisation de ce que produit spontanément le « terrain ».

La méthode *déductive* renvoie au fait de passer des commandes aux services opérationnels sous formes de questionnements. Le travail consiste en l'occurrence à faire vérifier une hypothèse générale et/ou à remplir un vide de connaissances sur un point particulier. Cette démarche de « haut vers le bas » (*top-down approach*) présente l'intérêt d'orienter les services vers des aires insoupçonnées. Plus dynamique que la précédente, cette approche peut aussi se révéler dangereuse : ne risque-t-on pas de ne trouver que ce que l'on cherche (prophéties qui se réalisent d'elles-mêmes)?

La recherche et l'analyse : interactions et critiques

Analyse et recherche doivent fonctionner en interactions. Cette interaction est de deux ordres : interne d'abord, externe ensuite.

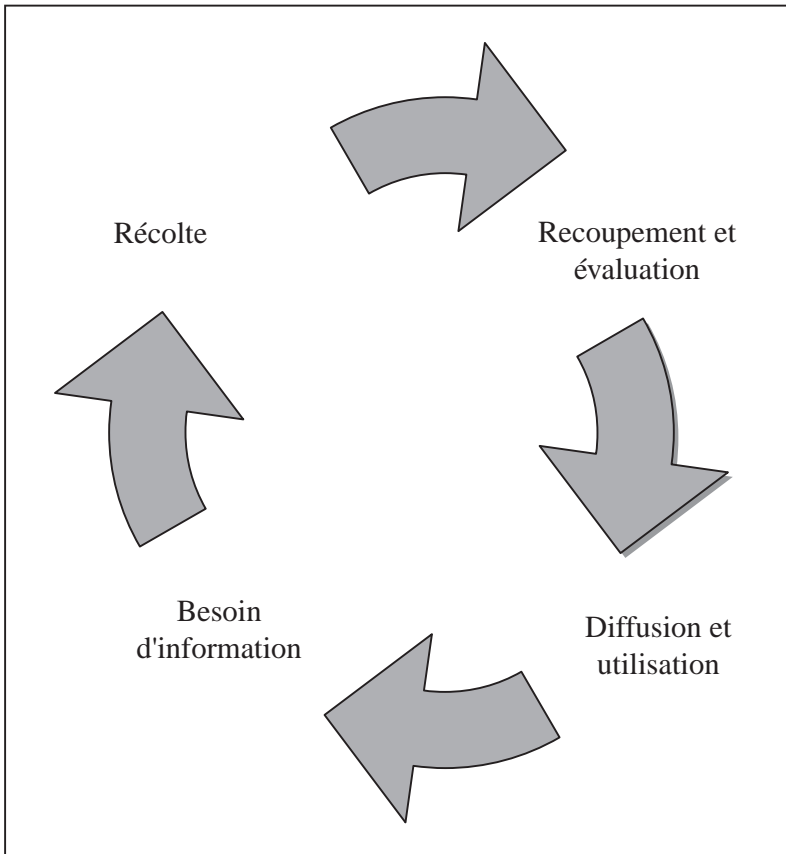
L'interaction interne : le dialogue analyse/recherche

Analyse et recherche ne peuvent fonctionner de manière isolée, dans des univers distincts, ou pire encore de façon mécanique dans un schéma hiérarchique. Analyse et recherche doivent être organisées de telle sorte que ces deux temps du renseignement interagissent, c'est-à-dire s'influencent, se questionnent et se répondent. Le processus d'interaction signifie qu'il n'existe entre analyse et recherche ni amont ni aval.

En théorie, l'analyse oriente la recherche. La « tête » actionne les « bras » et les « bras » répondent à la « tête ». En pratique, une saine conception de la chaîne du renseignement propose une

dynamique plus subtile car continue: la recherche nourrit l'analyse qui oriente la recherche qui nourrit l'analyse, etc. Non seulement analyse et recherche s'alimentent réciproquement mais aussi se critiquent mutuellement par ajustements et rectifications permanentes.

Les produits analytiques orientent (avec des questionnaires, des demandes) et nourrissent (par leurs informations analysées) la recherche opérationnelle. En retour, les résultats de la recherche opérationnelle, spontanée ou orientée, nourrissent le travail analytique. Et ainsi de suite dans un cercle vertueux ressemblant à un mouvement perpétuel qui s'auto-alimente, s'il est bien huilé.



*L'interaction externe :
que pense le destinataire du renseignement ?*

L'analyse et la recherche ont trois séries de destinataires. Au niveau stratégique : le destinataire est *le pouvoir politique* afin qu'il puisse décider d'évolutions législatives, d'actions diplomatiques, de niveaux de budgets et de définitions de priorités. Au niveau tactique : les destinataires sont *le management policier* direct, qui oriente l'action concrète, et *la justice* quand il s'agit d'éléments suffisamment probants.

Ces destinataires ou « clients » du renseignement criminel ne peuvent rester inertes face à ces productions brutes (recherche) ou affinées (analyse). Il leur appartient naturellement de les apprécier en termes d'utilité.

Ces « clients » peuvent être destinataires aussi bien de « renseignements » bruts issus de la recherche que de travaux analytiques.

Des masses d'informations en jachère

Pour un individu comme pour une organisation, rien n'est plus dangereux que l'ignorance de sa propre ignorance. L'ignorance de l'ignorance conduit fatalement à commettre des erreurs. Seul le doute, la curiosité et la modestie permettent de ne pas tomber dans ce travers identifié depuis les philosophes de la Grèce antique.

Cependant, même si cette source majeure d'aveuglement au monde est surmontée, les difficultés ne sont pas toutes écartées. Ainsi, beaucoup d'organisations publiques et privées souffrent non d'un *manque* d'informations mais plutôt de deux autres maux souvent concomitants. Elles souffrent d'une part d'un *trop plein* difficile à traiter (classer, analyser, etc.). On est ici noyé sous la masse des informations, incapable d'entrevoir le crucial et l'essentiel dans le flot. Elles souffrent aussi d'une *ignorance* de leur propre savoir. L'information existe mais la bureaucratie ignore qu'elle sait. Le diplodocus ne sait pas qu'il dispose d'une queue.

La preuve de ce type de situations absurdes apparaît après chaque grande catastrophe, tels les attentats du 11 septembre 2001 (voir le rapport de la Commission d'enquête du Congrès²⁰). On découvre alors *a posteriori*, grâce aux commissions d'enquête, que les informations pertinentes existaient au sein du système bureaucratique mais qu'elles n'avaient pas été traitées correctement ; ou mal orientées et/ou mal analysées. Toutes les crises, catastrophes et échecs démontrent que l'on disposait toujours des alertes pertinentes mais que le système (ses hommes, ses procédures) n'a pas été capable de les analyser intelligemment. Les renseignements sont connus mais mal compris et interprétés.

Les services de police n'échappent pas à ce type de situations. Les services opérationnels rencontrent ainsi ce paradoxe commun à nombre de grandes organisations : « Elles ne savent pas toujours ce qu'elles savent ». Et ce avec d'autant plus d'intensité que ces bureaucraties vivent dans la *masse* des procédures et des interventions, dans la *dispersion* des missions et des moyens et dans l'*urgence*, c'est-à-dire le temps court de l'action concrète, contrainte par des événements extérieurs.

Les services de police regorgent ainsi d'informations criminelles pertinentes qui sont loin d'être toutes concentrées dans des fichiers. Les connaissances stagnent souvent au niveau individuel ou local. Elles sont donc vite perdues et de ce fait ignorées des échelons supérieurs.

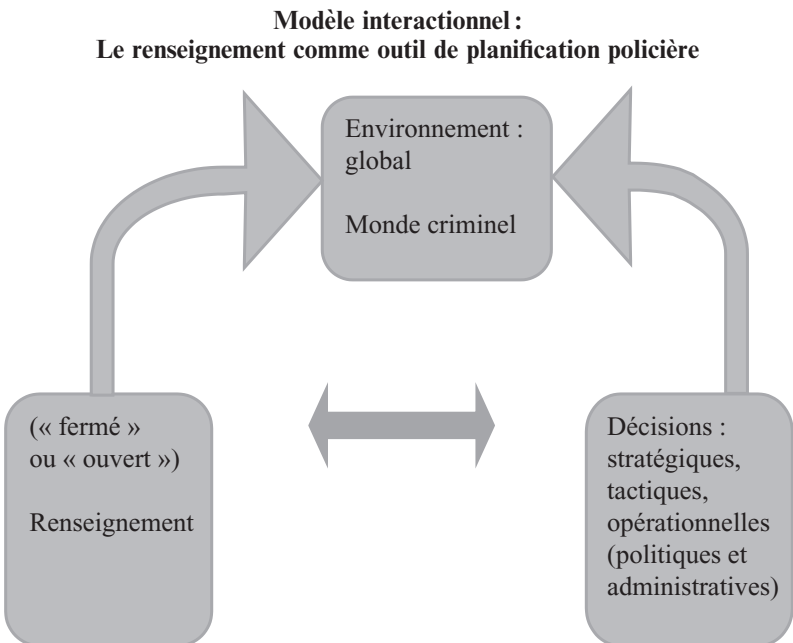
Beaucoup d'informations pertinentes détenues par les policiers de terrain sont souvent perdues car elles sont dépendantes de la *mémoire individuelle*. Elles sont de ce fait périssables et difficiles d'accès. Mais elles sont aussi *mal évaluées* et jugées peu importantes isolément. Elles ne peuvent prendre tout leur sens que mises en relation avec d'autres informations ouvertes ou fermées.

Toute la question, qui relève alors du management et de l'organisation administrative, est de savoir comment faire émerger, formaliser, faire circuler et archiver ce savoir diffus.

20. *The 9/11 Commission Report, Final Report of the National Commission on Terrorist Attacks Upon the United States, Norton & Company.*

L'exemple le plus significatif est celui des patrouilles de rue (flotage, proximité, etc.) qui accumulent par exemple sur les bandes et gangs de rue des informations essentielles.

Deux outils semblent pertinents pour pallier ces défauts structurels. Le premier consiste à développer des *rappports types* de renseignements permettant de manière souple et homogène une formalisation de l'information recueillie, puis sa transmission et son archivage. Le second consiste à créer des *plates-formes*. L'idée est de centraliser les informations pertinentes afin de permettre des analyses stratégiques ou tactiques regroupant l'essentiel de l'information dispersée dans les différents services. Une plate-forme est fondamentalement une institution de partage, d'échange et de (re)distribution du renseignement dans une double optique analytique et de recherche opérationnelle. Il s'agit donc d'un travail de centralisation/concentration qui peut s'effectuer à plusieurs niveaux : national et local. Le développement de ces plates-formes analytiques conduit naturellement à l'émergence d'équipes mixtes ou *Task forces* regroupant



des fonctionnaires issus des différentes administrations émettrices de l'information.

Une autre conception de l'enquête

L'amont du crime : remonter aux racines

Ainsi que nous l'avons mentionné, l'une des vertus du renseignement est de permettre une anticipation, sinon toujours des phénomènes criminels eux-mêmes, du moins de leur enracinement. Il faut agir tôt, pour ne pas subir. Éviter de se retrouver dans la position du gardien de but au moment du penalty. Ce que nous appellerons l'amont temporel.

Pendant, et on le perçoit rarement, le renseignement peut apporter un autre bénéfice à l'amont temporel : celui de l'amont spatial et organique²¹. En effet, en travaillant plus tôt dans le temps, l'enquêteur ne se contente pas d'anticiper le développement du phénomène : il en devine la genèse, donc les racines. La percée n'est pas seulement temporelle mais spatiale et organique.

La détection des racines est un élément crucial car, le phénomène criminel venant à s'amplifier, celles-ci disparaissent souvent du regard des observateurs même les plus avertis. Ainsi, l'amont dévoile l'occulte. C'est ainsi que l'on peut apercevoir les aspects les plus enfouis du crime, tels les commanditaires premiers et invisibles ou encore les complicités extérieures de niveau politique et économique.

Une enquête aux perspectives élargies

Le renseignement est un état d'esprit qui doit influencer la manière même de conduire les enquêtes : aussi bien en amont les enquêtes de renseignement qu'en aval les enquêtes répressives/judiciaires qui en découlent. De quelle manière ?

21. Les deux notions nouvelles que nous proposons ici pour la première fois – l'amont temporel et l'amont spatial et organique – peuvent évidemment trouver une application en matière de « renseignement de sécurité ».

Une enquête judiciaire classique se contente parfois de manière un peu étroite et myope de l'arrestation des auteurs matériels. Or face à des entités criminelles pérennes, aptes à se régénérer, cette approche est vouée à l'échec. Il est donc essentiel d'appliquer deux principes.

Le premier est *le principe de continuité*. L'arrestation des auteurs ne marque pas la fin du travail. Une fois l'enquête judiciaire achevée, le renseignement doit immédiatement se remettre à l'ouvrage afin d'anticiper la renaissance du dit phénomène criminel. Après le judiciaire, le renseignement reprend ses droits jusqu'à un nouveau passage au judiciaire, etc. Il s'agit d'instaurer un cycle continu, seul capable de déraciner des phénomènes résilients.

Le second est *le principe de la focale large*. L'enquête doit s'intéresser à toutes les dimensions d'un phénomène criminel. Il s'agit de prolonger l'enquête aussi longtemps et aussi loin que possible afin de dénouer et de dérouler tous les fils. Ce principe s'applique naturellement aux enquêtes de renseignement : il est dans leur nature d'adopter ce prisme. Mais il doit aussi s'appliquer aux enquêtes judiciaires. Une enquête judiciaire intelligente peut être le moyen d'acquérir du renseignement permettant une compréhension affinée du phénomène criminel et ce afin d'enrichir la vision analytique au profit des décideurs administratifs et surtout politiques. Elle permet aussi de rebondir sur d'autres perspectives d'enquêtes ultérieures, qui seront poursuivies au titre du renseignement ou du judiciaire immédiatement si des procédures incidentes apparaissent.

Est-ce possible? Est-ce utopique? Nullement, comme le montrent deux exemples. En France d'abord : traditionnellement, les enquêtes antiterroristes menées par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST : 1944/2008), surtout dans les années 1980/2000, sous la direction des magistrats spécialisés, adoptaient dès le départ cette perspective large. Il s'agissait d'un choix opérationnel éclairé facilité par un outil juridique : l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

En Italie ensuite, dans le cadre de la lutte antimafias. De manière symptomatique, la police et les carabinieri italiens ont adopté au fil des décennies des méthodes et une perspective de

travail proches de celles des services de renseignement : absolue discrétion, utilisation de hautes technologies de surveillance et d'écoute, etc. Surtout, les enquêtes se font au long cours et avec un spectre large. Confrontées à des objectifs vivants immergés dans le silence et l'invisibilité, les *squadre mobili* italiennes se sont adaptées en complétant leur culture de police répressive classique d'une approche d'*intelligence service*. Les succès remportés depuis les années 1990 face à Cosa Nostra, à la Camorra et plus récemment à la 'Ndrangheta s'expliquent en partie par cette mutation. Ainsi, chaque enquête judiciaire est précédée d'une longue phase de renseignement rendue indispensable par la dureté et l'enfouissement de l'objectif mais également par le souci de comprendre la totalité du tableau criminel. L'outil judiciaire devient aussi le moyen et l'occasion d'une recherche active de renseignements devant aboutir à parfaire la compréhension des Familles mafieuses en cause. L'enquête judiciaire est étirée dans le temps, le fil des investigations est prolongé au-delà du strict objectif d'interpellation immédiat.

Au final, l'enquête judiciaire poursuit un objectif de renseignement qui ne dit pas son nom. Mais on aura compris que le renseignement criminel conduit inéluctablement à dévoiler un indicible gênant. Un indicible que le judiciaire n'atteint seulement que ponctuellement via, la plupart du temps, une technique redoutablement efficace : les collaborateurs de justice (« repentis »). Mais qui, en matière de lutte anticriminelle, souhaite savoir réellement la totalité de la vérité ? Le public peut-être, les autorités publiques, plus épisodiquement.

L'essence du renseignement criminel

Le renseignement criminel recèle ainsi toutes les caractéristiques du renseignement classique mais ses objectifs particuliers lui confèrent une dimension elle-même spécifique. Le renseignement criminel est l'outil qui permet non seulement de comprendre certaines réalités criminelles inconnues (existence, complexité) mais surtout de neutraliser par voie judiciaire en amont (tôt) ou en aval (tard) des groupes et des individus par nature relativement imperméables à la répression.

Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions
sur notre site

www.cnrseditions.fr